Département du Bas-Rhin **2026-1711-07**
Arrondissement
de Saverne

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 20
Nombre de pouvoirs : 1
Publié le 19 novembre 2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNE-HEINTZ, maire.
Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MARTINI Matthieu, MERCK Fanny, MOYA Caroline, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, RUCH Thomas, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia
Absents : REYMUND Antoine qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, THIBAUT MEYER Sylvie, KOPFF Carole
Secrétaire de séance : JACOB Julie

7. OBJET : REGULARISATION FONCIERE DE PARCELLES SITUEES SUR LA VOIRIE COMMUNALE – RUE DE LA GARANCE A GIMBRETT

Vu la délibération n° 5 du 17 décembre 2025 qui est reprise en intégralité ci-dessous,

Considérant la nécessité de mettre à jour la délibération suite aux élections municipales de mars 2026 concernant le signataire de l'acte administratif,

Madame le maire rappelle que des travaux d'élargissement de voirie ont été réalisés rue de la Garance à Gimbrett en 1994/1995. La date de réception de ces travaux est indiquée au 16 octobre 1995 sur le procès-verbal de réception signé par l'entreprise Schneider et la direction de l'équipement le 31 octobre 1995. Néanmoins, les parcelles suivantes n'ont pas été reprises dans le domaine public de la commune de Berstett-Gimbrett :

- Parcelles section 157-01 n°204 pour 0,24 ares, n°206 pour 0,45 ares, n°208 pour 0,03 ares, n°209 pour 0,17 ares et n°211 pour 0,24 ares

Depuis la date de réception des travaux la commune s'est comportée comme un propriétaire sur ces parcelles, de manière continue, non interrompue, paisible, publique, non équivoque. L'entretien général et les travaux divers nécessaires à la sécurisation du domaine public ont été réalisés par la commune.

Par ailleurs, une autorisation d'accès avait été accordée par délibération du 28 janvier 1998 par le conseil municipal de Berstett au propriétaire de la parcelle n°6 et n°203 section n°157-01 pour accéder à sa propriété avec son véhicule par le sentier attenant et à y poser ses canalisations.

Il est aujourd'hui nécessaire de régulariser la situation de ces parcelles au livre foncier et d'accorder une servitude de passage sur le sentier et sur la parcelle n°204 aux nouveaux propriétaires.

Après délibération, le conseil municipal :

Décide le transfert des parcelles section 157-01 n°204 pour 0,24 ares, n°206 pour 0,45 ares, n°208 pour 0,03 ares, n°209 pour 0,17 ares et n°211 pour 0,24 ares dans le domaine public de la commune en faisant valoir le jeu de la prescription acquisitive,

Accusé de réception en préfecture
067-216780344-20261117-2026171107-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Saverne

2026-1711-07

Donne tout pouvoir à Madame le maire pour réaliser la régularisation par acquisition foncière ou par acte de notoriété acquisitive,

Désigne, en cas de régularisation par acte administratif d'acquisition, conformément à l'article L1311-13 du CGCT, M. Sébastien Lasthaus, adjoint au maire, pour signer l'acte administratif d'acquisition,

Autorise les nouveaux propriétaires des parcelles sises section 157-01 n° 6 et n°203 à savoir : M. Louis HUBER et Mme Morgane HARTER, à emprunter le sentier et la parcelle n° 204 section 157-01 pour se rendre sur leur propriété et à y laisser leurs canalisations existantes. Le sentier devra être tenu en bon état et ne pourra être clôturé.

Accepte les servitudes de passage pour les canalisations telles qu'elles ont été autorisées par délibération du 28 janvier 1998.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ

MAIRIE DE BERSTETT
Bas-Rhin

La secrétaire de séance

Julie JACOB

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20261117-20261711-07-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026